



21260

Mairie

Tél. 03 80 75 70 74 • Fax 03 80 75 56 65

www.selongey.com

mairie.selongey@wanadoo.fr

**Compte rendu sommaire
de la séance du conseil municipal
du 28 Aout 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt huit aout à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, Mme Marjolène De Carvalho, M. Dominique Duchamp, M. Jean-Noël Gallimardet, M. Daniel Vieillard, M. Philippe Michaud, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, Mme Thérèse Parisot, Mme Paulette Therry, M. Christophe Leloup, M. David Brunot, M. Philippe Brunot, Mme Béatrice Le Serrec.

Absents excusés : Mme Michèle Barbusse

Mme Rachel Simonel est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2009 est adopté, sans observation.

1/ Etude de programmation pour la construction du groupe scolaire

Le maire expose la nécessité de procéder au transfert du marché de l'exécution de programmation pour la construction du groupe scolaire. En conséquence, la société AMOME Conseils poursuivra l'exécution des prestations prévues conformément au marché initialement signé avec la société APRITEC. La société AUXIME (F. Boilot) reste co traitant du marché. Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à signer toutes les pièces concernant l'avenant de transfert.

2/ Concours de maîtrise d'œuvre, groupe scolaire

Philippe Michaud, conseiller délégué, expose le suivi du projet et la procédure de concours de maîtrise d'œuvre. Il informe le conseil du lancement de la consultation, du planning défini par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, ainsi que la composition du jury. Le conseil prend connaissance et accepte, à l'unanimité, le contenu du programme du concours de maîtrise d'œuvre (les avis d'appel publics à la concurrence, le règlement de consultation, la fiche signalétique et le programme).

Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à lancer le concours de maîtrise d'œuvre, et décide l'attribution d'une indemnité de concours maximale de vingt cinq mille euros hors taxe, (25000 € HT), pour les deux candidats non retenus, ou les 3 candidats non retenus si le concours est infructueux.

Les crédits sont prévus au budget principal de la commune.

3/ Modification du tableau des effectifs

- Le maire propose la création d'un emploi saisonnier, en remplacement de M. Alain Bon, absent au titre de sa délégation syndicale, et pour laquelle la commune reçoit une compensation financière du centre de gestion. Le conseil vote à l'unanimité la création de cet emploi, pour une durée de 4 mois équivalent temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2009.
- Le maire propose la création d'un poste d'animateur territorial, à compter du 1^{er} septembre 2009, ainsi que l'attribution d'une Indemnité d'administration et de technicité. Il informe le conseil du recrutement de Mme Séverine Durantet, en remplacement de Mme Odile Leguay, qui part en retraite.
Le conseil approuve à l'unanimité la création de ce poste.

4 / Décisions modificatives

Sur proposition de M. Michel Verney, adjoint aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n°2 du budget lotissement, ainsi que la DM n°3, du budget de la commune, comme suit

Chapitre	Compte	DM2 lotissement
Fonctionnement - Dépenses – Virements de crédits		
011	605	+ 20 000,00 €
65	658	-20 000,00 €

Chapitre	Compte	N° de programme	DM3 commune
Investissement - Dépenses – Virements de crédits			
040	28041		- 1 224,00 €
23	2313	330	- 4 557,00 €
020	020	424	+ 1224, 00 €
20	205		+ 4557,00 €

5/ Acquisition de parcelles par la COMMUNE DE SELONGEY à la SARL LF (Land Force) SELONGEY, et constitution de servitude (Plan ci-annexé)

Le maire expose le projet d'acquisition des parcelles suivantes :

- Une parcelle de 1080 m², au prix de l'euro symbolique, issue de la parcelle « Tremolois », cadastrée AS197
- Une parcelle de 1ha.02ca et 13a, au prix de l'euro symbolique ainsi qu'une parcelle de 4 622 m², au prix de 3.50 € le m², issues de la parcelle « Les plantes bonjour » cadastrée ZS100,

Il précise qu'il est convenu la création d'une servitude de passage pour piétons et véhicules (une bande de 12 mètres de large située sur l'arrière bordure sud de la parcelle cadastrée ZS 100).

Les frais d'actes sont à la charge de la commune. Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer tous les actes correspondants.

6/ Informations diverses

- Piscine: M Bavard informe le conseil des différents problèmes techniques et sanitaires rencontrés à la piscine ces dix derniers jours.
- Pandémie grippale : Le maire informe le conseil qu'un plan de continuité des activités va être élaboré, selon les directives de la préfecture.
- Aire de jeux : M Schneider informe le conseil de l'installation d'une aire de jeux.
- Plan local d'urbanisme : M Schneider annonce le lancement de la consultation concernant le marché de service, en procédure adaptée, pour les études visant à l'élaboration du PLU.

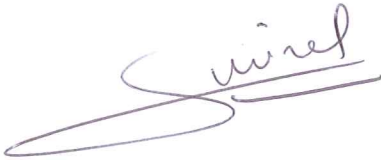
7/ Questions des conseillers

M Vieillard, s'interroge sur la détérioration du gymnase durant l'été. La maire indique, qu'un état des lieux sera effectué et que les responsables seront identifiés.

M Leloup souhaite connaître la raison pour laquelle les élèves de Selongey, inscrit à l'école de musique de la COVATI ont vu leur participation augmenter de 20%. Le maire l'informe que cette question relève de la compétence de la communauté de communes. M Verney, dénonce le mode de calcul du financement de l'école de musique de la COVATI.

La séance est levée à 22h15.

La secrétaire de séance,



Rachel SIMONEL

Le président de séance,

Gérard LEGUAY

